



**Collège privé Bobée – Enseignement Catholique –  
29 rue Bellanger 76190 YVETOT**

Tél : 02-35-56-96-07 \_ Fax : 02-35-56-46-88 \_ Courriel : ce.0761338s@ac-rouen.fr

Site internet : <https://www.collegeprivbobee.fr>

Le 30 avril 2020

### **① Ré ouverture du collège aux élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> le 18 mai :**

Cette lettre est un point d'étape pour vous indiquer que nous œuvrons au quotidien pour accompagner et préparer, pour le mieux, avec rigueur, dans le respect des recommandations sanitaires portées à notre connaissance et au regard des informations que nous pouvons avoir pour la réouverture du collège qui est planifiée au 18 mai pour les élèves de 6<sup>ième</sup> et de 5<sup>ième</sup>.

A ce jour, vous avez eu les mêmes informations que nous par le biais des médias. Nous vivons comme vous au quotidien avec les annonces évolutives destinées à tous les citoyens.

Nous travaillons donc sur la mise en place des conditions nécessaires pour assurer la reprise de tous, en sécurité, et en veillant au sens donné aux apprentissages qui seront dispensés en présentiel et en distanciel (suite de la continuité pédagogique mise en place depuis le 16 mars), avec ses seules informations.

Des annonces sont prévues par notre gouvernement la semaine prochaine.

Je vous adresserai semaine prochaine, via Scolinfo, une lettre qui contiendra des informations inhérentes aux retours des élèves au collège. Voici déjà quelques points qui seront de rigueur :

15 enfants maximum par classe ; le mobilier scolaire sera également réduit au juste nécessaire (les tables et chaises non utilisées jusque juillet seront retirées avant le 18 mai), de ce fait les élèves utiliseront toujours la même place ; les professeurs, éducateurs ... auront tous un masque ; les élèves devront également à titre obligatoire et non négociable avoir un masque (ou plusieurs dans le cas de masques à usage unique) ; le masque des élèves sera fourni par la famille ; le collège n'en fournira pas ; un enfant sans masque ou présentant des signes de maladie sera automatiquement isolé et les parents devront venir chercher leur enfant ; des zones d'accueil et d'écoute dans le collège seront également équipées de vitre en plexiglass ; des affichages seront mis en place dans plusieurs lieux du collège afin de souligner l'importance des gestes barrières ; les locaux sont à ce jour désinfectés et ils le seront tous les jours voire plusieurs fois par jours en fonction des lieux et du matériels (table, chaises, toilettes, poignées de portes, ...) ; du savon et du papier à usage unique pour s'essuyer les mains après chaque passage aux toilettes seront à disposition ; du gel hydro alcoolique sera à disposition à l'entrée de la salle de restauration donc obligatoire avant de rentrer pour se restaurer le midi dans le self (si le self peut être ouvert) ; des dispositions inhérentes à ce temps de repas sont encore en réflexion à ce jour afin de respecter tous les critères indispensables ; les élèves devront avoir tout leur matériel (trousse complète, feuille de classeur ..) car aucun prêt entre élève ne pourrait être toléré ; pour le moment nous n'avons pas d'informations concernant les dispositions qui seront prises par les transports scolaires (ces points liés au transport sont traités au niveau régionale) ; la conception des nouveaux emplois du temps des élèves mais aussi de tous les personnels de l'établissement sont en cours (professeurs, éducateurs, restauration, personnel de ménage ...) en lien avec les conditions d'accueil des élèves, de travail, d'hygiène, du temps dédié à plusieurs temps de récréation ...

Afin de pouvoir organiser cette reprise, vous devrez, via l'information que vous aurez semaine prochaine dans ma prochaine lettre, répondre en ligne à un recensement afin que nous sachions quels seront les

élèves qui seront présents du 18 au 29 mai (un autre recensement en ligne sera fait pour la période du 02 juin au ...).

Ainsi votre réponse à ce recensement engagera la présence de votre enfant sur cette première période.

Un élève présent qui ne respecterait pas les procédures et consignes qui lui seront expliquées sera exclu du collège à minima pour la période donnée.

Nous considérerons que les parents qui ne répondront pas à ce recensement ne valideront pas la présence de leur enfant dans le collège.

Un enfant qui ne sera pas inscrit via ce recensement ne pourra donc pas entrer au collège sur la période indiquée.

De votre choix, dépendra notre réorganisation et donc, notamment, la conception des emplois du temps de tous, avec la possibilité de faire venir les élèves 2 jours sur 4 ou bien 1 semaine sur deux ...

Il va de soi, que la continuité pédagogique se poursuivra pour les élèves qui seront à leur domicile. Nous ne jugerons pas votre décision, elle vous appartient et nous la respecterons.

Nous savons compter sur votre discernement et nous vous adressons notre confiance.

La prochaine lettre que je vous adresserai la semaine prochaine vous apportera donc un complément d'informations à la présente et permettra de guider votre choix, en association avec les annonces officielles gouvernementales.

### **② Profession de foi :**

Notre prêtre référent au collège, Père Elphège, nous indique que les dates de Profession de foi sont toutes reportées en septembre et octobre 2020. Une lettre co-signée par Père Elphège et Père Bréant vous sera adressée prochainement afin de vous apporter des précisions.

A la réouverture du collège, les temps dédiés de Catéchèse et de culture religieuse ne pourront pas avoir lieu. Toutefois, notre Oratoire sera ouvert sous condition et en présence de Mme BERLAND, notre Adjointe en Pastorale Scolaire et/ou de Père Elphège CAPLAN, notre prêtre référent au collège, de la Paroisse Saint-Pierre d'Yvetot.

### **③ Remboursements :**

#### -Voyages/sorties pédagogiques :

Les remboursements pour les voyages non effectués ont eu lieu en partie le 16 avril. Pour les autres, le remboursement aura lieu ce mois de mai.

Je précise que les élèves qui n'ont pas rendu l'argent correspondant à la vente des tickets de tombola doivent remettre cette somme à leur professeur principal (si possible, si présent) ; sinon par chèque par voie postale en indiquant le nom, le prénom et la classe de l'élève (au dos du chèque au crayon de papier SVP)

#### -Etudes à partir de 16h30 :

« Rappel du point n°7, de la lettre aux parents diffusée via Scolinfo le 06 avril » : les frais liés à l'étude du soir ne vous seront pas facturés pour cette période de confinement d'où un remboursement de l'études (depuis le 16 mars) qui sera effectué sur la dernière facture de l'année scolaire.

#### -Cantine :

Il faut noter qu'un très grand nombre d'établissements fonctionnent au forfait ce qui ne permet pas le remboursement de tous les repas non consommés. *Au collège Bobée*, aucun frais pour la restauration du midi n'est facturé depuis le 16 mai car nous ne fonctionnons pas au forfait, notre organisation permet de gérer le coût au jour le jour et ainsi, par cette gestion au plus juste, nous ne facturons que les repas réellement pris.

#### ④ Fiche navette et Réinscription au collège Bobée

##### - Fiche navette

Avant la période de confinement, la moitié des conseils de classes avaient pu être mis en place au sein du collège.

De ce fait, des élèves peuvent avoir en leur possession leur **fiche navette** et d'autres non (fiche navette pour indiquer le choix de la LV2 pour l'entrée en 5<sup>e</sup> ... décision d'orientation pour septembre 2020).

Les professeurs principaux remettront ou recevront (en fonction des classes) les fiches navettes des élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>, présents au collège le 18 mai.

Pour tous les autres élèves, Merci de nous les déposer dans notre boîte aux lettres ou de nous les adresser par voie postale **avant le 18 mai – délai de rigueur- Merci pour votre compréhension.**

#### **IMPORTANT :**

Toutefois, pour les élèves qui souhaiteraient une **orientation** en MFR en fin de 5<sup>e</sup> ou de 4<sup>e</sup> ; ou bien une inscription en 3<sup>e</sup> prépa métier en fin de 4<sup>e</sup> ; ou pour intégrer une classe de 4<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> de l'enseignement agricole... **MERCI de nous prévenir au plus vite à l'adresse mail suivante : [bdio.bobee.yvetot@gmail.com](mailto:bdio.bobee.yvetot@gmail.com)**

##### - Réinscription

En fonction des classes, des familles peuvent avoir en leur possession les **fiches de réinscription** pour la rentrée de septembre 2020. En effet, la fermeture du collège a entraîné un manque de délai pour la distribution de ces fiches.

Si votre enfant ne vous la pas remise, vous pouvez la télécharger sur notre site internet <https://www.collegeprivebobee.fr> ou bien en faire la demande via mail à notre secrétariat. *Cette fiche est également jointe à cette présente lettre, ce mail.*

Nous avons déjà reçu quelques fiches complétées par voie postale ou mailing.

Cependant, afin de nous les transmettre, il serait plus aisé, que l'élève qui seront présents le 18 mai, la remette à son professeur principal.

Pour tous les autres élèves, Merci de nous les déposer dans notre boîte aux lettres ou de nous les adresser par voie postale **avant le 18 mai – délai de rigueur- Merci pour votre compréhension.**

**IMPORTANT :**

Toutefois, si votre enfant ne sera plus scolarisé en septembre 2020 au collège Bobée, pour raison de déménagement, de mobilité professionnelle... **MERCI de nous prévenir au plus vite à l'adresse mail suivante : [college.bobee@wanadoo.fr](mailto:college.bobee@wanadoo.fr)**

**- Inscription en classe sportive Football ou Tennis**

Au regard des circonstances actuelles, les fédérations FFF pour le Football et FFT pour le Tennis, nous demandent de suspendre toutes les sélections sportives pour intégrer nos structures sport/études.

Pour autant, les élèves intéressés par nos classes « section sportive Football ou Tennis », doivent nous l'indiquer par mail avant le 18 mai à l'adresse : [college.bobee@wanadoo.fr](mailto:college.bobee@wanadoo.fr)

Un protocole de sélection spécifique à la situation singulière que nous traversons sera mis en place et communiqué au plus vite aux candidats potentiels.

*Focus et proposition pour l'orientation des élèves de 3<sup>e</sup> section sportive Football :*

-Le lycée privé de l'Enseignement Catholique Jean XXIII d'Yvetot, offre à la rentrée de septembre 2020 la continuité sportive en section Football. Si vous êtes intéressé, vous devez contacter directement le secrétariat du **lycée Jean XXIII au 02 35 95 04 85**

-Pour le lycée public Les Bruyères, voici une information qui émane de leur secrétariat en date du 24 avril. [...] Le contexte actuel particulier modifie également le calendrier habituel du recrutement des élèves qui souhaitent intégrer la section sportive élite régionale Football du lycée Les Bruyères (étude des dossiers, sélection sportive, entretien).

Pour mémoire il existe deux sections de ce type pour les garçons en Normandie. Cette section peut accueillir des joueurs, des arbitres et des gardiens de but. La nouveauté pour la rentrée 2020 est que la section accueillera des jeunes filles dans la filière arbitre uniquement [...]

Pour connaître les modalités de recrutement pour la rentrée 2020, vous devez consulter la procédure sur le site de la section et du lycée :

le site de la section : <https://sssf-bruyeres.footeo.com/>

le site du lycée : <http://lycees.ac-rouen.fr/bruyeres/>

**🕒 Bourse pour le lycée :**

« Rappel du point n°12 de la lettre aux parents diffusée le 06 avril » :

Tous les élèves de 3<sup>ème</sup> collège sont concernés quelle que soit son orientation et en fonction des ressources de la famille.

L'année dernière, la date limite nationale de dépôt des demandes de bourse nationale était fixée au 4 juillet. L'an passé, mi-avril, le dossier de demande de bourse était disponible au secrétariat du collège. Pour le moment, nous n'avons pas reçu d'informations à ce sujet.

Le site du ministère de l'éducation nationale permet de consulter le simulateur de bourse (version rentrée 2019) : <http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee>

A ce jour, 30 avril, notre dernière information à ce sujet indique, que nous devrions pouvoir avoir les dossiers à notre secrétariat pour fin mai. Nous savons également, que la campagne de bourses lycée 20/21 sera prolongée jusqu'au début octobre 2020 (au lieu du 04 juillet en 19/20) et qu'elle restera ouverte

durant les deux mois d'été. Si vous ne pouvez pas déposer votre demande au cours de ce troisième trimestre de la présente année scolaire 19/20, vous pourrez le déposer pendant l'été ou en septembre lors de la scolarisation de votre enfant au lycée. Il va de soi que le dépôt en ligne des dossiers de bourses est à privilégier. Nous vous adresserons prochainement plus de précision à ce sujet.

### **© Rapport de stage des élèves de 3<sup>e</sup> :**

Au regard de la date inconnue de reprise en présentiel des cours pour les élèves de 3<sup>e</sup>, les élèves doivent nous adresser le rapport de stage réalisé, par voie postale, ou en le déposant directement dans notre boîte aux lettres (le rapport de stage peut cette année être rendu dans un lutin, un classeur ... ou un autre support qu'avec une reliure comme demandé initialement), ou en l'adressant via Scolinfo, en version dématérialisée, à son professeur principal, avant le 18 mai – délai de rigueur –

### **🔗 Dossier d'affectation au lycée :**

« Rappel du point n°3 de la lettre du 06/04/2020 » :

Le document **ONISEP au sujet de l'orientation post classe de troisième est téléchargeable** sur la page d'accueil du site internet du collège à l'adresse URL suivante :

<https://www.collegeprivebobee.fr/>

ou bien directement sur le site **ONISEP**

*N.B. : le guide papier Onisep pourra être distribué aux élèves de 3<sup>e</sup> qui seraient présents au collège à la date indiquée par le gouvernement.*

**A ce jour, 30 avril, nous pouvons vous indiquer toutes les informations ci-dessous :**

**Pour le moment, seule la question du dossier pour faire une dérogation subsiste car nous ne l'avons toujours pas reçue des services concernés au rectorat.**

- Vous devez compléter la « fiche de vœux d'affectation – pour les élèves du palier 3e » (voir en pièce jointe à ce mail) puis nous l'adresser via mail à l'adresse suivante : [bdio.bobee.yvetot@gmail.com](mailto:bdio.bobee.yvetot@gmail.com)

**Vous nous adresserez cette fiche avant le 11 mai – délai de rigueur-** afin de respecter les délais imposés par le rectorat pour la vérification et la saisie informatique par nos soins.

Suite à cette saisie, nous éditerons les feuilles de vœux afin que vous puissiez vérifier et que d'éventuelles modifications soient effectuées par nos soins, avant la date de clôture fixée par le rectorat à la première semaine de juin.

- ***Si vous désirez faire une demande dérogation, vous devrez compléter une fiche spécifique supplémentaire à la fiche de vœux. A ce jour, jeudi 30-04-2020, nous n'avons pas reçu la fiche de demande de dérogation.***

*Nous vous l'adresserons dès réception. Mais en attendant, prenez bien le temps de lire les cas soumis à dérogations en page 2 de la fiche de vœux. Afin de respecter, le délai imposé par les services de l'inspection académique, vous devez nous adresser la demande de **dérogation avant le 18 mai 2019** – délai de rigueur*

- Les **résultats** des affectations nous seront communiqués le **mercredi 01/07/2020**. Dans le cas où votre enfant ne serait pas affecté ou sur liste complémentaire (liste d'attente), merci de vous rapprocher du collège pour la procédure à suivre.

Dans le cas d'une liste complémentaire, vous pouvez être contacté par l'établissement concerné, si des places se libèrent, jusqu'à la mi-juillet et dans les 10 derniers jours d'août.

- Pour vous aider à remplir cette fiche de vœux, consultez le Padlet Orientation dont le lien se trouve sur le site du collège, nous avons mis en ligne des documents pouvant vous aider. <https://padlet.com/informatiquebobeevyvetot/ou86sizyoc5f>
- **La fiche de vœux propose d'inscrire jusque 15 vœux, il n'est évidemment pas obligatoire de trouver 15 vœux. Un seul peut suffire :**
- Dans le cas d'une seconde générale et Technologique en public : le vœu du lycée de secteur est obligatoirement à indiquer (tout seul, ou en second vœu dans le cas d'une demande d'un autre lycée avec dérogation en premier vœu). Si vous optez pour une inscription en privé, le vœu du lycée de secteur n'est pas obligatoire.
- Dans le cas d'une seconde Professionnelle en Public : il est conseillé de demander plusieurs lycées pour la même 2de Pro, nous rappelons que la voie pro n'est pas soumise au secteur (ex : si vous demandez une 2de Pro Métiers de la Gestion Administrative, du Transport et de la Logistique au lycée R Queneau, ce n'est pas parce qu'il est votre lycée de secteur pour la 2de GT, que vous serez affecté à R Queneau, vous pouvez être sur liste complémentaire ou refusé).
- Dans le cas d'une 2de GT ou 2de Pro en privé : le choix vous appartient, vous devez absolument contacter le lycée si ce n'est pas encore fait, lui seul pourra vous inscrire. Le collège ne pourra faire aucune démarche. Par contre, vous devez, quand même, inscrire le nom du lycée privé sur la feuille de vœu.
- Si vous hésitez entre Public et privé : inscrivez sur la feuille de vœu les 2 types de choix, dans l'ordre de préférence, l'information est importante pour nous, et nous ne saisisons sur l'application du rectorat que les vœux vers le public, mais nous au sein du collège nous serons informés de votre questionnement quant au choix définitif qui pourra se faire après les résultats d'affectation.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter M. POHON au B.D.I.O., par téléphone 02.35.56.96.07

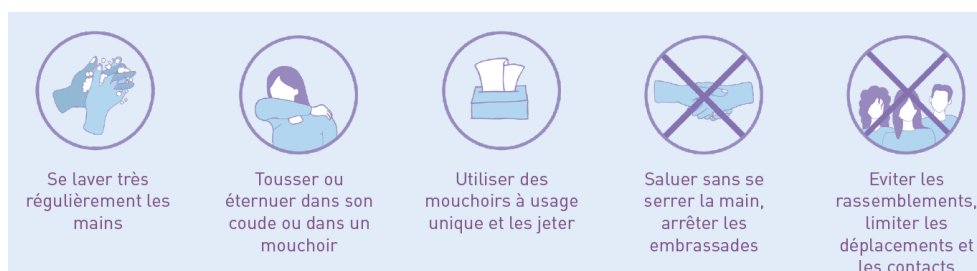
ou par courriel [bdio.bobee.yvetot@gmail.com](mailto:bdio.bobee.yvetot@gmail.com)

### **© Brevet des collèges :**

Les élèves de troisième seront évalués sur la base du livret scolaire, qui représente d'ores et déjà (depuis la réforme du collège de 2015) pour 50% la note finale du brevet qui permet de certifier la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. **La note attribuée à la place des épreuves finales sera la moyenne des moyennes trimestrielles (de l'année de 3<sup>e</sup>) dans les disciplines en question.**

L'épreuve orale (E.P.I.) étant supprimée, les 100 points qui lui sont associés seront neutralisés.

Le brevet sera donc calculé par rapport à un total de 700 points et non 800.



Prenez soin de vous et de vos proches,  
En restant à votre écoute,  
Très cordialement  
Olivier CHAPUT  
Directeur du collège Bobée